

## Chef d'agrès sapeur-pompier volontaire – module cadre d'intervention

CATEGORIE : A

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique : ■ **Services à la personne et à la collectivité - Défense, sécurité publique et secours**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : —

Code(s) ROME : —

Formacode : —

Date de création de la certification : **08/08/2013**

Mots clés : **SECOURIR**, **secours**, **incendie**, **securité**

### Identification

Identifiant : **1465**

Version du : **30/11/2015**

### Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires NOR : INTE1315093A
- <http://www.interieur.gouv.fr/content/download/6600-4/477419/file/Arr%C3%AAt%2008%2008-%202013%20formations-%20SPV.pdf>

### Descriptif

#### Objectifs de l'habilitation/certification

Vérification des connaissances et savoir-faire des chefs d'agrès sapeur-pompier volontaire pour le cadre d'intervention

#### Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- non

#### Descriptif général des compétences constituant la certification

Se situer dans son environnement

Adopter une conduite adaptée en présence des médias

#### Modalités générales

La formation est composée d'unité de valeurs comportant des enseignements théoriques et des exercices de mise en application pratique.

Les modalités d'organisation sont aménagées et sont prévues par le responsable du stage, sous l'autorité du directeur de l'établissement, ou de l'organisme de formation.

### Public visé par la certification

- sapeurs-pompiers volontaires

Le nombre d'apprenants est défini par le directeur de l'établissement ou de l'organisme chargé de la formation en fonction du nombre de formateurs et des moyens pédagogiques dont il dispose.

Les mises en situation pratiques sont privilégiées.

### *Liens avec le développement durable*

Aucun

## Evaluation / certification

### *Pré-requis*

être sergent de sapeur-pompier volontaire

### *Compétences évaluées*

Les compétences ne sont pas évaluées mais mises en oeuvre lors du module de gestion opérationnelle et commandement du chef d'agrès une équipe.

### *Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)*

Aucun

### Centre(s) de passage/certification

- les établissements publics interdépartementaux d'incendie et de secours
- les services départementaux et métropolitains d'incendie et de secours

La validité est Permanente

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de chef d'agrès sapeur-pompier volontaire module cadre d'intervention

## Plus d'informations

### *Statistiques*

environ 1500 chefs d'équipe par an

### *Autres sources d'information*

<http://www.interieur.gouv.fr/Publications/Statistiques/Securite-civile/2013>